ENERGIE

04 juillet 2011 12:22; Act: 04.07.2011 17:06

Trois projets officiels de parcs éoliens vaudois

Trois parcs éoliens pourraient voir le jour dans le canton de Vaud.

Trois parcs éoliens font leur entrée dans la planification cantonale vaudoise. Eoljorat Sud, Tous-Vents et Bel Coster ont un potentiel théorique de 240 GWh et pourraient couvrir 6% de la consommation électrique du canton. Une deuxième liste de projets est à venir.

Ces trois parcs forment la première série admise par le canton, indique lundi ce dernier dans un communiqué. Le parc Vaudair est lui aussi «en bonne voie» pour recevoir le feu vert des autorités. En outre, le projet de Sainte-Croix est toujours en attente à cause de nombreuses oppositions.

Deux délais

Eoljorat Sud est situé au nord de Lausanne et placé sous la direction des Services industriels lausannois . Tous-Vents est un partenariat entre Alpiq et Romande Energie alors que Bel Coster est mené par Alpiq seulement. Le premier se trouve vers Pailly- Essertines, le second autour de Ballaigues.

En nombre d'éoliennes, Eoljorat Sud prévoit 8 machines (90 GWh), Tous-Vents 8 (65GWh) et Bel Coster 8 (80 GWh), précise François Schaller, ingénieur au Service de l'environnement et de l'énergie. Le projet Vaudair, région de Chappellesur-Moudon, table sur 6 hélices (50 GWh).

Le canton avait fixé deux délais, 30 avril et 31 octobre 2011, pour le dépôt des projets. A l'issue de la première échéance, 45 initiatives ont fait l'objet d'une réponse. Sept projets ont été définitivement exclus. Pour le reste, le canton de Vaud a demandé des compléments d'information, explique à l'ats Catherine Strehler Perrin, conservatrice de la nature.

Secteurs d'exclusion pas modifiés

Les parcs annoncés totalisent potentiellement 1700 GWh par an, mais les projets entièrement documentés actuellement atteignent 700 GWh. Une nouvelle adaptation de la fiche 51 du plan directeur cantonal a été décidée pour permettre l'étude des projets hors secteurs d'investigation. Il n'est en revanche pas prévu de modifier les secteurs d'exclusion définis en 2010.

De leur côté les porteurs de projets pourront démarrer leurs opérations avec des mises à l'enquête. «S'il n'y a pas d'oppositions et de recours, des éoliennes pourraient tourner d'ici deux ans au plus vite», estime François Schaller.

(ap)

